

**Réunion du jeudi 30 janvier 2020 à 20h 15 sous la présidence de  
M. Jean-Gabriel MASSON, Maire**

Excusé(e)s : Jean-Baptiste Aubé,

Nathalie Gernez, Véronique Lagache, Nicole Glorian (procurations données)

✓ ***Dépenses investissement 1er trimestre 2020***

Après en avoir délibéré il est décidé de voter par anticipation au budget primitif 2020 :

**Opération 1028 Salle Communale**

- la somme de 35000 € au compte 2051

**Opération 70 Matériel Divers :**

- la somme de 3140.26 € au compte 2051
- la somme de 25000 € au compte 21571
- la somme de 7400 € au compte 2183

**Opération 19 Bâtiment :**

- la somme de 11370 € au compte 21318

**Chapitre 65 :**

- la somme de 300€ au compte 6574 Subvention Club des Echecs

✓ ***Convention GRDF sur télé relève***

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention avec GRDF pour l'implantation de concentrateurs dans deux sites de la commune (Mairie et Maison des associations). La redevance versée à la commune serait de 50<sup>euros</sup> par an. Des interrogations se posent sur certains engagements de la commune. Il y a lieu donc de prévoir une réunion de la Commission Bâtiments pour étudier de plus près ce projet de convention.

✓ ***Présentation synthèse étude Conseiller énergie partagée***

François COEVOET a présenté les grandes lignes du rapport "Bilan énergétique et patrimonial - octobre 2019 - Commune de Fromelles" établi par le conseil en économie partagé de la MEL dans le cadre de la convention qui lie la commune avec la MEL. Les années de référence étaient 2016, 2017 et 2018).

Ce rapport conclut la première phase qui consistait en la réalisation d'un diagnostic précis du patrimoine communal qui s'est appuyé sur l'inventaire détaillé du patrimoine et de ses caractéristiques et un bilan comptable des factures énergétiques de la commune.

Ce rapport a été remis aux conseillers municipaux.

Les conclusions principales de ce rapport sont:

- la commune de Fromelles se classe bien parmi les 36 communes de la MEL de moins de 15000 habitants qui ont adhéré au CEP: dépense en énergie rapportée aux dépenses de

fonctionnement hors charges salariales, coût moyen par habitant dont la part de l'éclairage public,

- les dépenses énergétiques ont été bien maîtrisées ces dernières années dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie et par des actions de rénovation (rénovation de la mairie et des anciennes classes: nouvelles chaudières, éclairage led; éclairage led à la salle du temps libre), de suivi de l'exploitation (contrôle des factures, suivi des réglages des régulations), de l'optimisation des contrats d'achat d'énergie (mise en concurrence des fournisseurs de gaz, optimisation des puissances électriques souscrites),

- la recherche d'économies prioritaires devra porter sur les bâtiments les plus énergivores (école, mairie + sewep, maison des associations) et l'éclairage public (en janvier 2019: une rénovation partielle par la mise en place de led a été réalisée).

Pour mémoire, la facture pour l'énergie et l'eau est, pour ces dernières années, de l'ordre de 25 000 € dont 31 % pour le gaz, 33 % pour l'électricité dans les bâtiments, 28 % pour l'électricité pour l'éclairage public, 8% pour l'eau.

La phase suivante de relevés et mesures permettant de caractériser plus précisément certaines utilisations de l'énergie est en cours: enregistrement de température (bureaux de la mairie, anciennes classes, maison des associations) et de consommation d'électricité (école des cobbers, maisons des associations).

Les phases suivantes de la mission sont:

- la définition d'un programme pluriannuel de travaux visant à réduire les consommations énergétique tout en améliorant le confort des utilisateurs,
- l'animation d'opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques, à l'attention des élus, des usagers et des services de la commune.

### ✓ ***Présentation étude circulation et stationnement centre bourg***

Monsieur le Maire présente une étude de circulation et d'aménagement du centre bourg faite avec la MEL. Deux propositions ont été faites : Une proposition qui assure le maintien de la circulation dans les sens actuels et une seconde qui propose un bouclage à sens unique.

Voici ce qu'il en ressort des débats au sein du conseil municipal :

- Avis partagé sur la mise en place du sens unique.

Si la sortie à gauche depuis la rue des vaulx semble en effet difficile, même pour les véhicules légers, certains pensent que le demi tour au rond point même pour les poids lourds est possible (donc obliger à tourner à droite depuis la rue des vaulx).

Le passage à sens unique apporterait une vraie valeur ajoutée dans l'aménagement du village et sa circulation mais engendrerait des nuisances sur la rue des Vaulx (pas forcément taillée à ce jour pour cela).

Pour avancer sur ce sujet, le conseil propose de faire un petit test cet été.

En effet, la ducasse qui aura lieu du 11 au 14 juillet ne pourra pas s'implanter devant le parking de la mairie du fait des travaux d'assainissement.

Nous envisageons de déporter la ducasse cet année sur le square de la bataille de Fromelles (parking au coin de la rue de Verdun et rue de l'église).

La question se posera aussi les années suivantes car le parking de la mairie va être aussi re-aménagé et cette localisation est moins sécurisée pour les enfants. Pour des questions de sécurité, nous proposons donc fermer un sens de circulation le temps des festivités.

- En ce qui concerne les priorités à droite, une majorité était favorable à sa mise en place sur l'axe de la M141 sur la partie centre du village, ou par des cédez-le-passage mise sur la rue principale (rue de Verdun et rue de Lommeries).

Depuis Aubers vers Lille : la rue des mimosas serait prioritaire, puis la rue du chanoine Descamps et enfin la rue du vent de France.

Depuis Lille vers Aubers : la rue des Coquelicots, la rue de l'église et la rue des Vaulx).

Pour la rue des vaulx, cela impliquerait, à mon sens, à re-aménagement de la rue de Verdun pour la dévier légèrement. Le terrain constructible en face ne l'est juridiquement pas tant que cela...

Chacun a pu donner son avis, il s'avère que la mise en place de l'une ou l'autre solution n'est pas actée.

#### ✓ ***Point avancement Salle de sport (nouveau planning, subventions...)***

Il est proposé de démarrer la phase PRO. En effet, nous ne pouvons demander la subvention à la Région Hauts de France (150 K€) qu'une fois que les entreprises auront été consultées et chaque lot attribué.

Monsieur le maire s'est renseigné sur la faisabilité de déclarer sans suite la consultation dans le cas où la subvention du département du Nord (300 K€) ne pouvait être attribué.

Accord du conseil municipal pour lancer la phase Pro et engager au budget les sommes correspondantes à l'étude.

#### ✓ ***Divers : travaux, école...***

- Actions pour l'Australie

Le bénéfice du prochain repas du Comité des Fêtes sera reversé pour moitié pour une association gérant un refuge pour animaux et pour moitié pour une école détruite lors des incendies. Il est proposé de compléter la somme versée par une subvention de la commune dont le montant sera décidé lors du prochain conseil.

- Demande Emplacement de vente de fruits et légumes

Monsieur donne lecture d'un courrier de demande d'emplacement pour vendre des fruits et légumes sur la Commune. Accord est donné et il est décidé d'étudier l'emplacement le plus propice pour ce commerçant.

*Tous les sujets du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire clôture la séance à 21H50*